

MAIRIE D'AUTREY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le deux décembre, l'assemblée régulièrement convoquée le 26 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Jacques COLNÉ

Présents : 11

Votants : 11

Sont présents : Jacques COLNÉ, Bruno CLAUDON, Vanessa GEORGE, Thierry BAROTTE, Denis DAGNEAUX, Arthur LENOIR, Bernard LAVALLÉE, Ludovic PERROT, Christelle BANSEPT, Éric LACOTE, Nathalie GAVOYE

Représentés :

Excusés :

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Bruno CLAUDON

APPROBATION DU PROCES-VERBAL du précédent Conseil Municipal du 30 septembre 2025 :

Pas de remarques.

ORDRE DU JOUR :

- État d'assiette 2026 : destination des produits des parcelles martelées
- Adhésion à la convention de mise à disposition d'une secrétaire de mairie itinérante de la 2C2R
- Avis sur l'adhésion du Syndicat intercommunal scolaire du Ban de Vagney au SMIC
- Modification des tarifs du jardin du souvenir
- Questions diverses

Monsieur CLAUDON Bruno est nommé secrétaire de séance.

1) ETAT D'ASSIETTE 2026 : DESTINATION DES PRODUITS DES PARCELLES MARTELÉES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit la destination des produits de la coupe de la parcelle 2.r figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2026 :

- Vente en régie des grumes feuillues
- Partage en nature des houppiers entre les affouagistes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles.
- décide de répartir l'affouage par feu.
- désigne comme garants responsables :
 - Monsieur COLNÉ Jacques
 - Monsieur LACOTE Éric

- fixe le délai unique d'exploitation, façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 01/05/2026 (à l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits).
- fixe le montant de la taxe d'affouage à 11 € du stère.

2) ADHÉSION A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SECRÉTAIRE DE MAIRIE ITINÉRANTE DE LA 2C2R

Vu la délibération du Conseil Communautaire 2025-116 du 8 Octobre 2025 validant la convention relative à la mutualisation des services d'un agent destiné à effectuer des missions de remplacements temporaires de secrétaire de mairie dans les communes membres.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que cette mutualisation permettra aux communes de pouvoir bénéficier des services d'un agent, afin d'assurer une continuité de service pour effectuer des missions temporaires de secrétariat de mairie lors de l'absence momentanée de l'agent en poste ou en cas de vacance d'emploi qui ne peut pas être immédiatement pourvu.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la convention de mise à disposition, il précise que la signature de celle-ci n'engage en rien la Commune, la facturation du service n'étant effective qu'en cas de sollicitation auprès de la Communauté de Communes de l'agent mis à disposition par la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers selon les modalités prévues dans la convention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modalités de la convention de mise à disposition d'un agent communautaire,
- **D'AUTORISER** le maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent communautaire dans les communes membres,
- **D'AUTORISER** le maire à solliciter les services de l'agent mutualisé, au coût prévu par la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers et à signer tous documents afférents.
- **DE PRÉVOIR** les crédits afférents à l'utilisation de ce service en cas de besoin.

3) AVIS SUR L'ADHÉSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DU BAN DE VAGNEY AU SMIC

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du mail de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Information Communale dans le Département des Vosges en date du 30/09/2025 à se prononcer sur :

La demande d'adhésion présentée par le Syndicat Intercommunal Scolaire du Ban de Vagney (8 440 habitants) - siège : Vagney. Il convient de se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce POUR l'adhésion du Syndicat Intercommunal Scolaire du Ban de Vagney.

4) MODIFICATION DES TARIFS DU JARDIN DU SOUVENIR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération DCM_2025_022 modifiant les tarifs du cimetière. Il précise que la Préfecture l'a informé oralement que cette délibération n'est pas conforme du fait que les dispersions au jardin du souvenir doivent être concédées à titre gratuit.

En l'absence de justificatif écrit de la Préfecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, reporte la modification de cette délibération à une date ultérieure.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Pour information les charges du RPC, de l'année scolaire 2024/2025, approuvées par la commission, ont été présentées au Conseil Municipal.
- ❖ Information sur le passage de l'ordinateur de la Mairie en Windows 11.
- ❖ Les voeux de la municipalité auront lieu le vendredi 23 janvier 2026 à 19h30 à la salle multi-activités.
- ❖ Le compte rendu du Téléthon a été donné pour information.

Séance levée à 21h00

Le Maire,
Jacques COLNÉ



Le Secrétaire,
Bruno CLAUDON

